

AVANT-PROPOS

LA NÉCESSITÉ D'UNE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE AVEC ET POUR SES CITOYENS

**Par Thomas ANDREU
et Salima GARTOMI EL IDRISSE**

*Doctorants contractuels en droit public
Chaire internationale sur l'Europe souveraine (CILES)
Centre de Documentation et de Recherches Européennes (CDRE)
Université de Pau et
des Pays de l'Adour/Université du Luxembourg*

Le présent dossier publie les actes de la troisième édition de la journée Jeune Recherche organisée par l'Association des Doctorants en Études et Recherches Européennes de Bayonne (ADEREB) qui s'est tenue à Bayonne, au Collège d'Études Européennes et Internationales de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour les 3 et 4 juin 2024¹.

Cette édition a été marquée par la collaboration de l'ADEREB avec la Chaire internationale sur l'Europe souveraine (CILES) portée par le Professeur Stefan BRAUM et abritée par le Centre de Documentation et de Recherches européennes (CDRE). Elle a ainsi été supervisée par François-Vivien GUIOT, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et membre de la Chaire CILES, et par Marion FONTAINE, Post-doctorante au sein la Chaire CILES et désormais Maître de conférences à l'Université de Bourgogne.

Le thème de la journée, et du présent dossier, a donc trait à la souveraineté européenne. L'étude de cette notion se poursuit ainsi dans les colonnes de la revue *Politeia*, qui avait déjà publié en 2004 un article précurseur de la Professeure Florence CHALTIEL s'interrogeant sur l'existence d'une souveraineté européenne². Près d'une vingtaine d'années plus tard, et alors que la souveraineté européenne est plus que jamais au cœur des enjeux politiques contemporains, le présent dossier a

¹ Les actes des deux premières éditions ont fait l'objet d'une publication sous forme de deux dossiers dans ces colonnes : « Le droit de l'Union européenne sous le prisme de la présidence française du Conseil de l'Union européenne », *Politeia*, n° 41, 2022, et « Identité(s) et intégration européenne », *Politeia*, n° 45, 2024.

² F. CHALTIEL, « Existe-t-il une souveraineté européenne ? », *Politeia*, n° 6, 2004, p. 85-96.

pour thème : « Souveraineté européenne, élections & citoyenneté : le tournant de 2024 ? ».

L'actualité a évidemment guidé le choix d'un tel thème, l'année 2024 étant une année d'élections européennes. Néanmoins, cet événement s'inscrit dans un contexte inédit, celui de « crises sans précédent »³, entraînant la nécessité d'une réponse sans précédent : celle d'une souveraineté européenne. En effet, « de la crise sanitaire aux zones de conflits, la souveraineté européenne est plus que jamais nécessaire ». Le développement d'une souveraineté européenne ne saurait toutefois se faire sans les citoyens européens. Ainsi, en sa qualité d'institution représentative des citoyens de l'Union, il ne fait aucun doute que le Parlement européen aura la charge de « dessiner, avec les États et la Commission, l'Union européenne souveraine de demain »⁴. Du reste, les nombreuses et récentes crises ont permis de mesurer « combien les enjeux de vie quotidienne comme de géopolitique doivent être pris en charge par le niveau supranational »⁵. L'ambition d'une Union européenne souveraine se révèle indissociable de la nécessité de faire face à ces différents défis, tout en garantissant la protection des citoyens européens. Souveraineté européenne, élections européennes et citoyenneté européenne s'avèrent donc être plus que jamais liées, aboutissant à la nécessité d'une souveraineté européenne avec et pour ses citoyens.

La journée d'étude a permis de suggérer des pistes de réponses à ces questionnements. Les différents articles contenus dans ce dossier se focalisent d'une part sur la relation entre l'idée d'une souveraineté européenne et la représentation des citoyens européens, et d'autre part sur la question d'une souveraineté européenne articulée autour de la protection de ses citoyens. Le présent dossier reprend donc cet agencement.

La première partie de ce dossier, conclue par le Professeur Didier BLANC, auteur d'un récent et important ouvrage sur le Parlement européen⁶, traite donc de la relation entre « Représentation des citoyens et souveraineté européenne ».

Dans un premier article, Baptiste PEYROU s'interroge : le Parlement européen assure-t-il la représentation des citoyens des États membres ou celle d'une communauté citoyenne européenne en construction ? Par la suite, Thomas ANDREU développe l'idée d'une souveraineté populaire européenne, voyant cependant dans le Parlement européen un élément insuffisant à son émergence et à son exercice. Islam SHALIK, quant à lui, étudie la résolution législative du Parlement européen du 3 mai 2022 afin d'identifier les modalités susceptibles de rapprocher les citoyens européens des élections européennes. Au-delà de ladite résolution, une des modalités proposées visant à rapprocher les citoyens européens des élections européennes est celle du système du *Spitzenkandidat*, analysé par Jonathan M'PIGA. Enfin, Brassens TOKPO propose une réflexion sur la souveraineté européenne en tant que source d'intégration.

³ F. CHALTIEL, « À propos des élections européennes », *Rev. UE*, 2024, p. 257.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ D. BLANC, *Le Parlement européen, assemblée des citoyens de l'Union européenne. Aspects institutionnels, juridiques et politiques*, op. cit.

La seconde partie de ce dossier, conclue cette fois-ci par le Professeur Jean-Sylvestre BERGÉ, s'intitule « *Protection des citoyens et souveraineté européenne* ».

Le premier article de cette seconde partie, rédigé par Émeline LOUVET, traite de la prise en compte des jeunes citoyens par l'Union européenne et les États membres. Elena OSTROVSKAYA analyse ensuite l'appréhension du phénomène de la « bulle de filtres » en période de campagnes électorales par le droit de l'Union européenne. Par la suite, l'article de Paul URANGA s'intéresse aux tribulations contemporaines de l'Union européenne en matière de politique commerciale. Caupolicán MAMOLAR, quant à lui, s'interroge sur la question des compétences des communautés autonomes espagnoles en vue d'un éventuel approfondissement de l'intégration. La question de la prise en compte de la diversité est inhérente à l'idée même d'une citoyenneté européenne, qui ne remplace pas les différentes nationalités des États membres, mais s'y superpose. Une telle question est également au cœur de l'article de Théo JURAT-PENTIADOU relatif à la relation entre les identités régionales et la citoyenneté européenne. Enfin, à partir de l'exemple récent de la crise du lait, Claire PARJOUET s'interroge : la souveraineté ne serait-elle pas, en fin de compte, une illusion ?

Ce dossier offre une diversité quant aux sujets abordés par les auteurs, mais également quant aux profils de ces derniers : juristes de droit public comme de droit privé, de droit interne comme de droit européen, voire international. Les différents articles contenus dans ce dossier permettent ainsi d'apprécier les avancées effectuées par l'Union européenne en faveur d'une souveraineté européenne avec et pour les citoyens, tout en mettant en lumière les défis pour consolider ce projet.

Que l'ensemble des contributeurs à ce dossier trouvent donc ici l'expression de nos plus sincères remerciements, tout comme les Professeurs Didier BLANC et Jean-Sylvestre BERGÉ qui nous ont fait l'honneur de présider les deux tables rondes de la journée, mais également d'en dresser les conclusions en vue de la publication de ce dossier. Ces dernières offrent une mise en perspective plus large sur les thèmes abordés ici.

Que soient également remerciés le ministre Alain LAMASSOURE, qui nous a fait l'honneur d'introduire la journée, ainsi que François-Vivien GUIOT et Marion FONTAINE pour avoir accepté la supervision scientifique de ce projet. Nos remerciements vont également à Géraldine BACHOUÉ-PEDROUZO et Maiténa POELEMANS DE LARA pour leur confiance et leur soutien aux activités de la jeune recherche bayonnaise, notamment dans l'organisation et le déroulement des journées d'étude ainsi que le travail de publication. De même, nous sommes particulièrement reconnaissants du soutien accordé par nos partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette journée. Nous remercions ainsi l'école doctorale SSH de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le CDRE, l'alliance UNITA et le réseau de recherche régional EDAP pour leur soutien.

Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement Marie-France VERDIER, Directrice de la publication, qui nous fait l'honneur d'accueillir dans les colonnes de la revue *Politeia* le présent dossier.